

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 11 décembre 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 12 Convocation du 6 décembre 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excuse).

Absent représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIB 2024-57 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND-EST PACTE POUR LES RURALITES

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des communes en matière d'aménagement du territoire,

Vu la délibération n°2021-44 « Cession à l'euro symbolique parcelle A1607 »

Vu la délibération n°2023-05 « Végétalisation de la parcelle A1607 » ;

Vu la délibération n°2024-23 « Nom du point de vue parcelle cadastrée A1607 »,

Vu le projet d'aménagement du point de vue "La pause du vigneron", situé sur l'emplacement d'un ancien bâtiment de la société des eaux, démolé en raison de son impact négatif sur le paysage,

Considérant l'importance de ce projet pour la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager de la commune, ainsi que pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et des visiteurs,

Considérant que l'installation de tables et de bancs permettra d'améliorer le confort et l'agrément de ce nouvel espace et de renforcer son attractivité,

Considérant le dispositif de subventions dans le Pacte pour les Ruralités de la Région Grand-Est,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du point de vue « La pause du vigneron ». Il propose d'ajouter à ce point de vue 2 tables de pique-nique pour agréments ce nouvel espace et le rendre attractif.

La Région Grand-Est est inscrite dans le Pacte pour les Ruralités, une mesure pour aider les communes dans leurs investissements afin d'améliorer le quotidien des habitants et accroître ainsi l'attractivité des villages.

Monsieur le Maire propose donc que la Commune sollicite la participation de la Région sur ce projet d'installation de 2 tables de pique-nique sur ce point de vue.

Le devis de l'entreprise HDNR est de 8 962,20€HT (10 754,64€ TTC).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total HT : 8 962,20€

Aide Région Grand Est : 2 688€HT (30%)

Autofinancement : 6 274,20€HT (70%)

L'autofinancement se décomposera de la façon suivante :

Fonds propres communaux : 6 274,20€HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'installation de 2 tables et de bancs au point de vue « La pause du vigneron »,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention auprès de la Région Grand-Est au titre du « Pacte pour les Ruralités »,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document référent au dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN